

OFFRE DE FORMATION 2018

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



*Renforcer vos compétences pour
développer vos actions*

BUDGET SENSIBLE AU GENRE : LES FINANCES ET LA COMMANDE PUBLIQUE, UN SECTEUR STRATÉGIQUE POUR L'ÉGALITÉ

◆ 22 MARS 2018

L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇON DANS LES POLITIQUES JEUNESSE, ÉDUCATION ET LOISIRS

◆ 10 AVRIL 2018

ARTICLE 61 DE LA LOI DU 4 AOÛT : RÉALISER UN RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

◆ 17 MAI 2018

AGIR EFFICACEMENT CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU NIVEAU LOCAL

◆ 21 JUIN 2018

LES CONCEPTS, ENJEUX ET LE CADRE JURIDIQUE DES POLITIQUES LOCALES D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

◆ 13 SEPTEMBRE 2018

LES POLITIQUES PUBLIQUES : PLANIFIER, CONDUIRE ET ÉVALUER UNE POLITIQUE LOCALE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

◆ 11 ET 12 OCTOBRE 2018

BUDGET SENSIBLE AU GENRE : LES FINANCES ET LA COMMANDE PUBLIQUE, UN SECTEUR STRATÉGIQUE POUR L'ÉGALITÉ

22 MARS 2018

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

OBJECTIF

Transmettre aux participant-e-s les connaissances et la méthodologie pour analyser les finances de la collectivité sous l'angle de l'égalité femmes-hommes.

PUBLIC

Agent-e-s et élu-e-s des collectivités territoriales en charge des politiques d'égalité, de la commande publique...

FRAIS DE PARTICIPATION

- Collectivités membres du Centre Hubertine Auclert : 45 € /pers. (tarif préférentiel valable jusqu'à 2 inscrit-e-s).
- Collectivités non membres : 250 € /pers.

INFORMATIONS

Inscriptions auprès de Paul Daulny
paul.daulny@hubertine.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

8 mars 2018

À l'issue de cette formation, les participant-e-s seront en capacité de :

/ Connaître les concepts et principes de la budgétisation sensible au genre

/ Connaître des exemples concrets de mise en œuvre d'un processus de budgétisation sensible au genre, notamment par le biais de la commande publique

/ Savoir utiliser les outils d'analyse des budgets, notamment par le biais d'exercices pratiques

/ Élaborer des outils de pilotage, de suivi et d'évaluation

/ Être en mesure de promouvoir la budgétisation sensible au genre (développer un argumentaire)

L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇON DANS LES POLITIQUES JEUNESSE, ÉDUCATION ET LOISIRS

10 AVRIL 2018

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

➡ OBJECTIF

Transmettre aux participant-e-s les connaissances et la méthodologie pour intégrer l'égalité filles-garçons à leurs pratiques professionnelles et à la conduite d'actions dans le champ jeunesse, éducation ou loisirs.

👤 PUBLIC

Agent-e-s et élu-e-s des collectivités territoriales en charge des politiques d'égalité, jeunesse, loisir, éducation...

💰 FRAIS DE PARTICIPATION

- Collectivités membres du Centre Hubertine Auclert : 45 € /pers. (tarif préférentiel valable jusqu'à 2 inscrit-e-s).

- Collectivités non membres : 250 € /pers.

📍 INFORMATIONS

Inscriptions auprès de Paul Daulny
paul.daulny@hubertine.fr

📅 DATE LIMITE D'INSCRIPTION

27 mars 2018

À l'issue de cette formation, les participant-e-s seront en capacité de :

/ Comprendre que malgré des progrès récents, les inégalités entre femmes et hommes persistent en France dans de nombreux domaines

/ Prendre conscience que les pratiques professionnelles ne sont pas neutres en matière d'égalité entre les filles et les garçons

/ Intégrer dans leur projet pédagogique un objectif général d'égalité filles-garçons

/ Prioriser les actions et reconnaître les acteur-trice-s pertinent-e-s sur ces thématiques

ARTICLE 61 DE LA LOI DU 4 AOÛT : RÉALISER UN RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

17 MAI 2018

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

🎯 OBJECTIF

Transmettre aux participant-e-s les connaissances et les ressources pour être en mesure de présenter un rapport conforme aux attendus légaux (article 61 de loi du 4 août 2014) lors des débats d'orientation budgétaire à venir.

📍 CONTEXTE

L'article 61 de loi du 4 août 2014 prévoit que toutes les collectivités de plus de 20 000_habitant-e-s (communes, EPCI à fiscalité propre, départements et régions) doivent présenter devant l'organe délibérant, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes. En cas de non-présentation ou de non-conformité de ce rapport, le budget pourrait être annulé !

👤 PUBLIC

Agent-e-s des collectivités territoriales en charge de la rédaction de ce nouveau rapport.

💰 FRAIS DE PARTICIPATION

- Collectivités membres du Centre Hubertine Auclert : 45 € /pers. (tarif préférentiel valable jusqu'à 2 inscrit-e-s).
- Collectivités non membres : 250 € /pers.

📧 INFORMATIONS

Inscriptions auprès de Paul Daulny
paul.daulny@hubertine.fr

📅 DATE LIMITE D'INSCRIPTION

2 mai 2018

À l'issue de cette formation, les participant-e-s seront en capacité de :

/ Connaître les ressources statistiques et bibliographiques indispensables à la bonne conduite du projet

/ Élaborer un plan de travail et une stratégie pour réaliser le rapport

/ S'assurer de la conformité du rapport avec les attendus légaux

AGIR EFFICACEMENT CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU NIVEAU LOCAL

21 JUIN 2018

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

🎯 OBJECTIF

Transmettre aux participant-e-s les connaissances et la méthodologie pour agir efficacement contre les violences faites aux femmes au niveau local.

👤 PUBLIC

Agent-e-s et élu-e-s des collectivités territoriales en charge de la définition et de la conduite politiques sociales, prévention, égalité femmes-hommes, etc.

Cette formation ne se destine pas aux agent-e-s en contact direct avec le public. Iman Karzabi, chargée de mission violences, iman.karzabi@hubertine.fr, se tient à votre disposition pour vous orienter vers les associations spécialisées pour des formations à destination des agent-e-s en contact avec les victimes.

💰 FRAIS DE PARTICIPATION

- Collectivités membres du Centre Hubertine Auclert : 45 € /pers. (tarif préférentiel valable jusqu'à 2 inscrit-e-s).

- Collectivités non membres : 250 € /pers.

📍 INFORMATIONS

Inscriptions auprès de Paul Daulny
paul.daulny@hubertine.fr

📅 DATE LIMITE D'INSCRIPTION

6 juin 2018

À l'issue de la session, les participant-e-s connaîtront :

/ le cadre légal dans lequel s'inscrivent les politiques locales de lutte contre les violences faites aux femmes

/ l'articulation entre les politiques locales et les dispositifs départementaux, régionaux et nationaux

/ la méthodologie d'un diagnostic qui appuie la mise en place de la politique locale

/ les démarches qui facilitent la formation des professionnel-le-s du territoire et leur travail en réseau

/ la présentation de nombreux exemples d'actions qui permettent de prévenir et lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes et facilitent l'accès des victimes à un accompagnement et à un hébergement/logement

/ la présentation des acteurs associatifs et ressources locales pouvant être mobilisées par les collectivités

LES CONCEPTS, ENJEUX ET LE CADRE JURIDIQUE DES POLITIQUES LOCALES D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

13 SEPTEMBRE 2018

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

🎯 OBJECTIF

Transmettre aux participant-e-s les connaissances et les ressources pour convaincre du bien-fondé des politiques locales d'égalité femmes-hommes.

👤 PUBLIC

Elu-e-s et agent-e-s des collectivités territoriales

💰 FRAIS DE PARTICIPATION

- Collectivités membres du Centre Hubertine Auclert : 45 € /pers. (tarif préférentiel valable jusqu'à 2 inscrit-e-s).
- Collectivités non membres : 250 € /pers.

📍 INFORMATIONS

Inscriptions auprès de Paul Daulny
paul.daulny@hubertine.fr

📅 DATE LIMITE D'INSCRIPTION

30 août 2018

À l'issue de cette formation, les participant-e-s seront en capacité de :

/ Maîtriser le vocabulaire et les concepts : égalité femmes-hommes, droits des femmes, féminisme, discrimination, parité, genre, mixité, etc.

/ Connaître les principaux enjeux des politiques d'égalité femmes-hommes pour les collectivités locales : les chiffres des inégalités en France, le rôle des collectivités dans la production ou la réduction des inégalités

/ Connaître le cadre légal pour les collectivités locales : égalité professionnelle, clauses dans les marchés publics, lutte contre les discriminations etc.

La première partie de la journée sera consacrée à une réflexion sur les cadres conceptuels et juridiques dans lesquels s'inscrivent les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes. La seconde partie apportera un cadre méthodologique et une mise en situation pour convaincre de la pertinence de la mise en œuvre d'un tel dispositif

LES POLITIQUES PUBLIQUES : PLANIFIER, CONDUIRE ET ÉVALUER UNE POLITIQUE LOCALE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

11 ET 12 OCTOBRE 2018

DURÉE DE LA FORMATION

2 journées

OBJECTIF

Transmettre aux participant-e-s la méthodologie complète pour mettre en oeuvre une politique locale d'égalité femmes-hommes.

PUBLIC

Élu-e-s et agent-e-s des collectivités territoriales

FRAIS DE PARTICIPATION

- Collectivités membres du Centre Hubertine Auclert : 90 €/pers. (tarif préférentiel valable jusqu'à 2 inscrit-e-s).

- Collectivités non membres : 500 €/pers.

INFORMATIONS

Inscriptions auprès de Paul Daulny
paul.daulny@hubertine.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

27 septembre 2018

À l'issue de cette formation, les participant-e-s seront en capacité de :

/ Maîtriser les méthodes pour élaborer de manière participative un diagnostic des inégalités femmes-hommes sur le territoire

/ Connaître la méthodologie pour construire un plan d'action de manière participative avec les services de la collectivité et les habitant-e-s

/ Élaborer des outils de pilotage, de suivi et d'évaluation

/ Identifier les freins et les leviers pour réaliser le diagnostic et le plan d'action

/ Découvrir des exemples concrets d'actions à mener pour l'égalité femmes-hommes dans différents champs d'action de la collectivité

L'égalité femmes-hommes / Centre Hubertine_Auclert, organisme associé du Conseil régional d'Île-de-France, est organisme de formation N°11 75 53995 75. Le Centre Hubertine Auclert est organisme de formation N°11 75 53995 75.



Plus d'informations sur :

www.centre-hubertine-auclert.fr

— ADHÉRER AU CENTRE HUBERTINE AUCLERT, C'EST :



acter l'engagement politique

de votre commune ou EPCI
à agir en matière d'égalité
femmes-hommes ;



visibiliser les actions menées sur
votre territoire au niveau régional ;



bénéficier d'un accompagnement personnalisé

afin de répondre
à vos besoins et demandes
spécifiques ;



un accompagnement renforcé
sur les thématiques de l'éducation
à l'égalité et de la lutte contre
les violences faites aux femmes ;



des formations de qualité ;



des cadres d'échanges pour
rencontrer vos homologues,
s'inspirer de leurs bonnes
pratiques, valoriser les vôtres ;



rejoindre un réseau d'élu-e-s
engagé-e-s pour l'égalité.

Le Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes

- Centre Hubertine Auclert, contribue avec l'ensemble de ses membres, à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe.

Ses missions se déclinent en quatre pôles :

/ Construire une plateforme régionale de ressources et d'échanges sur l'égalité femmes-hommes : « l'égalithèque ».

/ Renforcer le réseau des acteurs et actrices franciliennes de l'égalité femmes-hommes à travers des accompagnements individuels et l'organisation de cadres d'échanges collectifs.

/ Promouvoir l'éducation à l'égalité, notamment via la réalisation d'études et d'analyses des représentations sexuées et sexistes dans les outils éducatifs.

/ Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes, avec l'Observatoire régional des violences faites aux femmes intégré au Centre Hubertine Auclert.

www.centre-hubertine-auclert.fr

